



ASSEMBLEE GENERALE DU 28/01/2015

Le Conseil communautaire et les conseillers municipaux se sont réunis sur proposition de M. LECLERC, Préfet de la Haute-Savoie, qui souhaite évoquer différents sujets d'actualité en rapport au territoire « Arve et Salève ». Pour ce faire il est accompagné de Mme DORLIAT-POUZET, sous-préfète de Saint-Julien-En-Genève, Mme Isabelle NUTI, la Directrice adjointe Départemental des Territoires, le Colonel LABRUNYE, commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie. Etait également présent à cette réunion, M. PELLEVAT, Sénateur.

M. Louis FAVRE remercie M. le Préfet de sa présence ainsi que M. Jean-François CICLET, maire de Reignier-Esery, de son accueil.

1. Introduction

M. le Préfet réalise une « longue marche » depuis le mois de mai, dans toutes les intercommunalités de Haute-Savoie car il préfère parler aux territoires plutôt que d'échanger des communiqués de presse. Il a entamé cette démarche le plus tôt possible et souhaite tenir un langage de vérité.

Il rappelle la puissance d'expertise et d'explication des services de l'Etat dans le département.

L'origine de la réforme territoriale, comme le précisait M. Favre, tient dans la crise des finances publiques. La Nation française s'endette depuis 1975, c'est le problème de « notre génération ».

M. le Préfet rappelle que les élus « incarnent l'Etat » alors que lui « le représente ».

L'exigence en Haute-Savoie est de maintenir le niveau de service public bien que les finances publiques diminuent. Il semble donc nécessaire de diminuer les frais de fonctionnement afin de conserver un niveau d'investissement identique.

La fusion de plusieurs communes s'envisage lorsqu'il y a des intérêts communs, une destinée commune et une acceptabilité sociale.

Sur le territoire, l'« ajustement historique des finances » est compensé par les fonds genevois, qui jouent le rôle d'amortisseur du phénomène.

2. L'intercommunalité en Haute-Savoie

Le préfet indique qu'il n'y a pas « d'initiative particulière à prendre sur Arve et Salève ». Il souhaite également que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ait sa part d'audace et d'initiative.

Les intercommunalités doivent être d'une certaine taille. Le pallier de 20 000 habitants qui apparaît dans la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n'est pas encore validé. Un plus grand niveau d'intégration et la prise de compétences sont encouragés. En ce qui concerne le périmètre, la fusion avec la CCPR seule est « délicate ». M. le Préfet précise en effet qu'il s'attachera à ce que le territoire d'Annemasse Agglo ne soit pas « enfermé » dans ses frontières. Il est important que la CCAS prépare l'avenir. M. le préfet engage les élus à poursuivre leur réflexion sur les besoins de **proximité** des territoires.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale devra être adopté avant la fin de l'année. La méthode choisie est la suivante. Un document de travail a été transmis à toutes les communes et intercommunalités du département. Il s'agit d'une base de réflexion. La Commission



ASSEMBLEE GENERALE DU 28/01/2015

Départementale de Coopération Intercommunale se réunit régulièrement et porte le travail de réflexion sur ce document. Elle devra formuler une proposition de schéma en avril. Les collectivités territoriales auront ensuite 4 mois pour formuler des amendements. La CDCI pourra ensuite proposer une version consolidée du document en juillet. La CDCI pourra adopter le document définitivement 3 mois plus tard. Le préfet rappelle que si un schéma n'est pas adopté collectivement, il peut en imposer un.

Voici un extrait du schéma départemental :

A terme, une communauté d'agglomération, dont les contours devront être larges et définis sur une base consensuelle, pourrait voir le jour autour de la Vallée de l'Arve.

Le Préfet explique cette phrase. Il ne s'agit pas de proposer la fusion de la CCCAM et de la CCFG. Il semble important, dans des délais assez lointains, de proposer un ensemble cohérent dans la vallée de l'Arve mais cela doit se faire sur une base consensuelle. Le périmètre du SM4CC pourrait être un ensemble pertinent. Il semble également important de ne pas enfermer Annemasse Agglo.

Les communes nouvelles :

Le préfet a choisi de mettre la notion de commune nouvelle au centre du débat. En effet, l'intercommunalité est en avance en Haute-Savoie. De plus, il n'utilisera pas son pouvoir préfectoral. 5 projets sont déjà identifiés sur le département.

Le passage en commune nouvelle permet de conserver les caractéristiques d'une commune, mais de réaliser 30% d'économie sur les frais de fonctionnement. L'avantage de DGF est conditionné par un changement avant janvier 2016. L'avantage financier ainsi obtenu, considérant que le montant global alloué par l'Etat ne variera pas, est donc prélevé sur les DGF des autres structures.

M. le Préfet précise que ce choix ne doit pas être fait pour l'argent. Il s'agit d'un choix ancré dans une histoire, qui vient de la population. En effet, « l'identification n'est jamais restrictive ». Le besoin de proximité sur un territoire n'est pas, pour M. le Préfet, un besoin géographique. Il s'agit avant tout, d'une capacité à répondre aux demandes, besoins et attentes de la population. Le périmètre d'une commune nouvelle ne doit pas être trop grand, il doit surtout être porteur de sens. **C'est pourquoi M. le Préfet encourage les élus de la CCAS à réfléchir sur la notion de « blocs » de communes nouvelles plus que sur une commune nouvelle intégrant les huit communes de l'EPCI.**

Il est également rappelé qu'une commune nouvelle doit toujours intégrer une intercommunalité.

3. Intervention du Colonel Labrunye

Le Colonel... nous présente les évolutions de la brigade et les questions de sécurité qui concernent notre territoire. Une unité intervient sur notre territoire et elle est renforcée par 40 gendarmes mobiles. L'évolution de la délinquance est corrélée à l'évolution démographique du territoire. La majorité de cette délinquance se traduit par des vols et cambriolages. De nombreux résultats sont obtenus par les forces de police grâce à la répression mais aussi à la prévention.

La mise en place de vidéo protection à des emplacements stratégiques sur le territoire permettrait une résolution plus efficace et plus rapide des crimes et délits. En effet, les éléments enregistrés peuvent permettre de faire avancer les enquêtes et servent de preuve.

La question du regroupement de la communauté de brigade est soulevée. M. le colonel confirme qu'il s'agirait du choix le plus logique en ce qui concerne le fonctionnement de la brigade. Malheureusement, les contraintes économiques sont pour l'instant trop fortes (logement domaniaux à Annemasse).



ASSEMBLEE GENERALE DU 28/01/2015

4. Les gens du voyage

M. le Préfet détient le record, dans notre département, du nombre d'intervention par la force publique pour déloger des gens du voyage. Pour faire intervenir la force publique, ce qui n'est vraiment pas un acte anodin, des conditions légales doivent être réunies :

- une occupation illicite
- un trouble à l'ordre public
- réponse du territoire à ses obligations réglementaires

M. le Préfet demande à ce que les élus aient recours à l'article 40 du code pénal permettant de mener des actions juridiques suites aux méfaits constatés.

M. le Vice-président du Sigeta signale que la réalisation de l'aire d'accueil sur la commune de Reignier-Esery avance et que cela entraîne une augmentation de 80% de la participation des communes au syndicat, pour un budget total de 1 400 000 €.

M. le Préfet signale que quelques condamnations pénales ont été obtenues et que la situation évolue lentement.

5. Transports ferroviaires

M. le Préfet remercie le territoire pour son engagement dans le projet CEVA, concrétisé par la signature de la convention. Il précise qu'il a porté ce projet avec M. le Sénateur et M. le Président au niveau de l'Etat qui a ainsi intégré les prévisions des travaux entre La Roche sur Foron et Annemasse pour un coût de 36 millions d'euros dans le nouveau Plan Etat – Région. En effet, le système CEVA et RER franco-valdo-genevois est un système solidaire, qui ne peut fonctionner que collectivement. La modernisation de la ligne La Roche sur Foron – Annemasse passe par une mise en bloc automatique, le travail sur les passages à niveau et les courbes. Les financements suisses sont manquants sur cette thématique, que ce soit directement ou indirectement.

Les enjeux sur le territoire sont rappelés. Il s'agit :

- De la fréquence des arrêts du RER en gare de Reignier
- La remise en service (à long terme) de la gare de Mornex, ce qui modifiera les habitudes de mobilité des habitants du Salève et permettrait un désenclavement d'Étrembières.

6. Intervention de Mme Nuti

Le territoire d'Arve et Salève est un territoire d'accueil très attractif. Les enjeux concernant l'urbanisation, l'occupation du sol et les logements sont donc forts. La préservation des espaces naturels et agricoles implique un travail sur la densité des espaces urbanisés. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale peut se révéler un outil très efficace.

La réalisation de logements sociaux est également une priorité sur le territoire. 70% des hauts-savoyards ont des revenus leur permettant d'accéder à un logement social.

7. Les emplois d'avenir



ASSEMBLEE GENERALE DU 28/01/2015

M. le Préfet présente les nombreux avantages des emplois d'avenir. Il rappelle qu'ils sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 75% pour les collectivités. De plus, ils permettent aux jeunes du territoire de rentrer dans la vie active. Enfin, ils permettent également aux collectivités de préparer les futurs fonctionnaires qui pourraient compenser une partie des départs en retraite (60 à 80 000 dans les 10 ans en Haute-Savoie).

8. La taxe sur le foncier constructible non bâti

Sur le département, 26 communes sont concernées. Le taux applicable semble poser problème mais a été fixé par le Parlement. Malgré les défauts dans l'application de cette taxe, il s'agit tout de même d'un outil dans les mains du Maire pour lutter contre la spéculation foncière.

9. La géothermie

Le comité de bassin a été mandaté pour réaliser une étude plus spécifique sur l'impact possible de ce projet, en l'état, sur la ressource en eau. La déclaration d'utilité publique est conditionnée à l'avis de ce comité.

Il est en effet constaté que le dossier déposé comporte des défauts. Pour autant, il ne faut pas condamner la géothermie qui peut être une formidable opportunité pour le territoire.

Aucune autre question ou observation n'étant exprimée, la séance est levée à 22h30.